

111 - Transports aériens

Propositions financières Budget Primitif 2014

Rapport n° CG/2013/43

Résumé :

L'intervention du Conseil Général dans le domaine des transports aériens relève d'une démarche volontaire, dont le premier objectif est de contribuer à la modernisation de la plate-forme aéroportuaire de Strasbourg-Entzheim, face à la montée en puissance des dessertes TGV, mais aussi à la concurrence des autres plateformes aéroportuaires du Rhin supérieur.

Par ailleurs, la dimension européenne et internationale de Strasbourg impose une desserte aérienne de qualité, à partir des différentes capitales politiques et économiques en Europe. La nécessité d'améliorer cette desserte est une préoccupation majeure des contrats triennaux engageant l'Etat et les collectivités territoriales. Le dispositif s'articule autour de lignes régulières faisant l'objet d'obligations de service public et bénéficiant à ce titre de contributions publiques.

Les crédits inscrits au budget primitif 2014 doivent permettre de mettre en oeuvre les engagements pris par le Conseil Général, soit dans le cadre du contrat triennal Strasbourg capitale européenne, soit dans le cadre de décisions spécifiques comme la contribution à la réduction des taxes aéroportuaires.

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôles	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2014
PAT	Direction de la mobilité	1 185 000,00 €
	TOTAL	1 185 000,00 €

1111 – Aéroport d'Entzheim

1. Trafic et stratégie de développement de l'aéroport

L'évolution haussière du trafic, constatée en 2012, s'est confirmée sur les dix premiers mois de 2013 malgré un léger tassement aux mois de juin et de juillet. L'aéroport devrait terminer l'année sur une progression de + 9,1 % soit 1 230 000 passagers (vs 1 166 100 en 2012).

La progression continue du trafic constatée depuis 2012 est due pour l'essentiel au nouveau dispositif de baisse de la taxe d'aéroport mis en place en août 2012 avec le soutien des collectivités, qui a permis l'implantation de nouvelles compagnies aériennes (VUELING, VOLOTEA, AIR AZUR, RYANAIR) et l'ouverture de nouvelles lignes, nationales (Bordeaux, Montpellier, Nantes, etc.), européennes (Barcelone) et saisonnières (bassin méditerranéen).

Cette tendance conforte la stratégie de l'aéroport qui vise à développer l'attractivité de la plate-forme pour les compagnies aériennes et les passagers à travers trois axes majeurs :

- réduire les taxes et redevances facturées aux compagnies,
- réduire les coûts d'exploitation sur la plate-forme,
- changer l'image de l'aéroport (campagnes de promotion permanentes, un nouvel outil : le site 'www.departstrasbourg.com').

2. Le financement des lignes européennes sous obligation de service public (OSP)

Le dispositif mis en place au début des années 1980 par l'Etat avec le soutien des collectivités et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin pour améliorer les liaisons aériennes européennes, est porté par les contrats triennaux successifs « Strasbourg Capitale Européenne ».

Il est organisé autour de lignes sous obligations de service public (OSP) portant à la fois sur les fréquences, les horaires, les capacités de transport, etc., et bénéficiant à ce titre de contributions publiques aux charges d'exploitation, afin d'assurer les correspondances optimales pour la desserte européenne de Strasbourg.

Le dispositif pour la période d'août 2013 à mars 2016 concerne les liaisons vers Amsterdam, Madrid et Prague. Les contributions publiques sur les trois années s'élèvent pour l'ensemble des partenaires à 14 309 253 € dont 143 000 € à la charge de la collectivité départementale bas-rhinoise qui portera l'essentiel de son effort financier au déploiement du dispositif de baisse de la taxe d'aéroport (voir point 3 infra).

Pour 2014, une provision de 155 000 € est inscrite en faveur de ces services, permettant d'assurer le financement du solde éventuel du dispositif 2010-2013 et d'amorcer notre contribution 2014 au nouveau dispositif 2013-2016.

3. Le financement du dispositif de baisse de la taxe d'aéroport

Pour maintenir la compétitivité de l'aéroport, l'ensemble des partenaires (Région alsace, Département du Bas-Rhin, CUS et CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin) s'est entendu pour réduire les taxes et redevances facturées aux compagnies. La phase d'amorçage du mécanisme de baisse de la taxe d'aéroport, d'août 2012 à mars 2013 à laquelle le Département a contribué pour 425 000 €, a permis de ramener la taxe de 12 euros par passagers départ à 7 euros. Cette phase d'amorçage a été l'occasion de démontrer l'efficacité du dispositif en créant une dynamique pour l'activité de la plate-forme aéroportuaire et l'amélioration de sa desserte.

Il est rappelé que la taxe d'aéroport finance les missions régaliennes confiées au gestionnaire de l'aéroport : mission de sûreté (contrôle des passagers et des bagages), mission de sécurités (pompiers d'aéroport, péril animalier) et mission environnementale (bruit aéronautique).

Le trafic devrait finalement progresser de + 9,1% à fin 2013, par rapport à 2012.

Afin de soutenir la dynamique du développement commercial engagée, de pérenniser et de renforcer les efforts de compétitive / coût de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim, la seconde phase du dispositif de baisse de la taxe d'aéroport a été lancée" consécutivement à sa validation par l'ensemble des partenaires et notamment par le Conseil Général lors de sa réunion plénière du 24 juin 2013.

Désormais, en accord avec la direction général de l'aviation civile, ma taxe d'aéroport est de 5 euros depuis le 1^{er} avril 2013, tarif le plus bas des aéroports français hors DOM-TOM. Le déploiement du dispositif sur la période d'avril 2013 à mars 2016 représente un coût pour les collectivités et la Chambre de commerce et d'industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin de 10 350 000 €. Le Département du Bas-Rhin est partenaire de ce dispositif à hauteur de 3 297 000 €. Ce montant est à valoir sur l'engagement global de 3 440 000 € pris par la collectivité dans le cadre du Contrat Triennal Strasbourg Capitale Européenne 2012-2014.

L'inscription d'un crédit de 1 030 000 € en faveur de la société d'exploitation aéroportuaire est proposée au budget primitif de 2014.

En vue de financer la contribution du Département du Bas-Rhin à ces divers dispositifs (lignes aériennes sous obligation de service public et financement du dispositif de baisse de la taxe d'aéroport, il est proposé d'inscrire un montant total de 1 185 000 € au budget primitif 2014.

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
1111	Aéroport d'Entzheim	1 007 099,54 €	1 185 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission des équipements et de l'aménagement durable, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2014 dans l'axe d'intervention "111- transports aériens", pour un montant total de 1 185 000 €, répartis comme suit :

- 155 000 € au titre du financement des lignes aériennes sous obligations de service public,
- 1 030 000 € au titre du financement du dispositif de baisse de la taxe d'aéroport.

Strasbourg, le 18/11/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL